



# Deutsche Bank AG (DE)

## Europe Accelerator 2029

Titre de créance avec droit au remboursement du capital

Durée : 5 ans (date d'échéance : 31/01/2029)

Devise : EUR

Prix d'émission : 101,5% (soit 5.075 EUR par coupure)



### Détails du produit

- À l'échéance, l'émetteur s'engage à vous rembourser 100% de la valeur nominale (soit 5.000 EUR par coupure) plus un coupon variable brut unique en EUR égal à 200% de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (EUR Price)<sup>1</sup> entre son niveau initial<sup>2</sup> et son niveau final<sup>3</sup>, avec un minimum de 10% et un maximum de 25%.
- En cas de faillite ou de *bail-in*, vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement, y compris le coupon<sup>4</sup>.
- Frais totaux de maximum 5,5% ou 275 EUR par coupure (inclus

### Communication à caractère promotionnel

dans le prix d'émission). A la date de cette brochure, les frais de distribution s'élèvent à 2,98% et les frais de structuration à 1%, soit un total de 3,98% ou 199 EUR par coupure.

- Le rendement minimum est de 1,62% brut et le rendement maximum est de 4,25% brut (soit un rendement de minimum 1,06% net et maximum 2,97% net après déduction du précompte mobilier). Le rendement est calculé sur base annuelle, à partir du prix d'émission et part de l'hypothèse que vous êtes une personne physique résidente en Belgique.



### Type d'investissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Titre de créance avec droit au remboursement du capital à l'échéance en EUR émis par Deutsche Bank AG. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à l'échéance à vous rembourser 100% de la valeur nominale (soit 5.000 EUR par coupure) et à vous payer un coupon unique brut variable en EUR. En cas de faillite ou de restructuration (*bail-in*) de l'émetteur imposée par le régulateur dans le but d'éviter une faillite (conformément aux dispositions de la directive BRRD<sup>5</sup>), vous risquez de ne pas récupérer les montants qui vous sont dus et de perdre tout ou partie de votre investissement. Dans ce cas, il se pourrait que vous supportiez des pertes sans que les créanciers privilégiés plus seniors, tels que les détenteurs de dépôts, n'aient à en supporter ou que les titres soient convertis en actions de l'émetteur.



### Catégorie : Protection

Ce produit peut être envisagé pour la partie de vos avoirs pour laquelle vous souhaitez tenter de préserver votre capital (risque de crédit modéré à moyen) et bénéficier d'un rendement potentiel modéré, tout en acceptant d'investir sur un horizon plus long que celui applicable à vos liquidités. Cette approche, basée sur 3 catégories de produits (Liquidités, Protection et Croissance), vous permet de composer un portefeuille en ligne avec vos objectifs.

Les produits de protection sont des produits qui offrent à l'investisseur un droit de remboursement du capital à l'échéance par l'émetteur, après déduction des coûts et frais prélevés en sus de la valeur nominale.

Vous ne devez investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Si Deutsche Bank donne une recommandation personnalisée sur l'achat de ce produit, elle devra évaluer si ce produit est adéquat pour vous en tenant compte de votre Financial ID (profil d'investisseur). Plus de détails sur [deutschebank.be/financialid](https://deutschebank.be/financialid)

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter la page 2 et 3 de cette brochure.

<sup>2</sup> Cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® (EUR Price) à la date d'observation initiale (31/01/2024).

<sup>3</sup> Cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® (EUR Price) à la date d'observation finale (24/01/2029).

<sup>4</sup> Plus d'informations sur le risque de crédit - *bail-in* en page 5.

<sup>5</sup> Bank Recovery and Resolution Directive 2014/59/UE of 15 May 2014 (traduit en français par directive pour le redressement et la résolution des établissements de crédit).

## Pourquoi investir dans un produit lié à l'indice Euro Stoxx 50® (EUR Price) ?

Malgré la forte remontée des taux sur les marchés obligataires et les tensions géopolitiques persistantes, l'indice Euro Stoxx 50, l'indice boursier de référence de la zone euro, affiche une progression de plus de 13% depuis le début de l'année 2023. Les hausses de taux de la Banque centrale européenne (BCE) - taux de dépôt fixé à 4% - pour ramener l'inflation dans les clous ont sensiblement renchéri le coût du crédit et contribuent à freiner l'activité économique dans la zone euro. Cependant, les analystes de Deutsche Bank n'anticipent pas une récession mais ils tablent sur une croissance modeste du produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup> de la zone euro de 0,7% en 2023 et en 2024. Dans ce contexte, la croissance des bénéfices des entreprises de l'indice Euro Stoxx 50 devrait s'élever à 4% en 2023 et légèrement augmenter à 6% en 2024 selon le consensus des analystes. Enfin, les valorisations boursières restent attractives. Les composantes de l'indice Euro Stoxx 50 se traitent en moyenne à 11,8 fois leurs bénéfices estimés pour 2024 (autrement dit, le rapport cours/bénéfices estimés pour 2024 de l'indice Euro Stoxx 50 est de 11,8), soit un niveau inférieur à la moyenne à 10 ans qui se situe à 13,8. Cela dit, les investisseurs doivent garder à l'esprit que, s'agissant d'un indice boursier, l'indice Euro Stoxx 50 continuera d'afficher une évolution volatile<sup>2</sup> à l'avenir.

Les investisseurs ne seront en aucun cas investis directement dans les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50. L'argent transféré à l'émetteur n'est pas réellement investi dans l'indice sous-jacent. L'horizon temporel de cette analyse ne correspond pas forcément à l'horizon temporel de cet investissement.

Source: Deutsche Bank International Private Bank, Bloomberg Finance L.P., Refinitiv Datastream, novembre 2023.

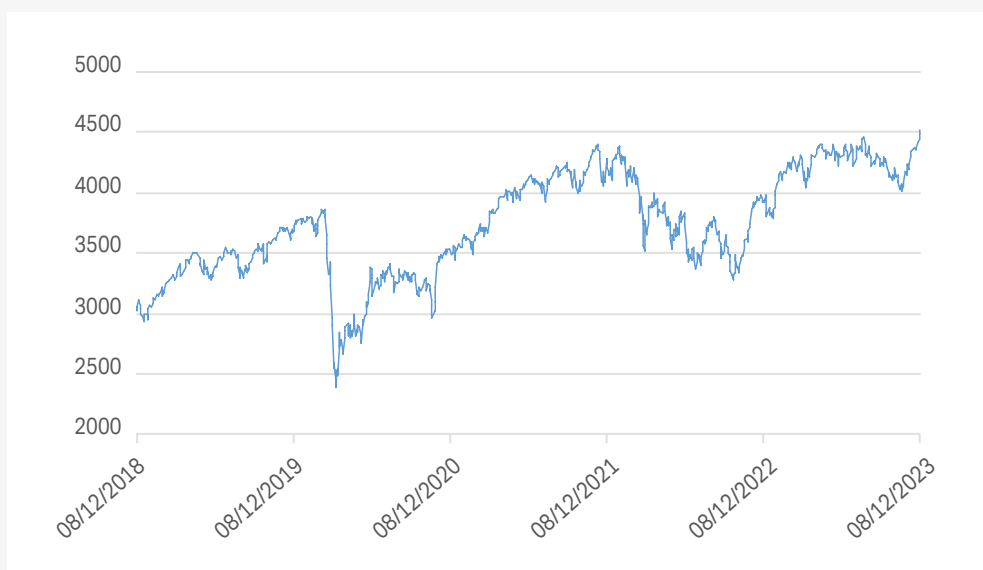
## L'indice EURO STOXX 50® (EUR Price)

L'indice Euro Stoxx 50® (EUR Price) est un indice boursier européen qui se compose des 50 plus grosses capitalisations boursières<sup>3</sup> de 8 pays de la zone euro. Ces pays sont la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne. L'indice a un nombre fixe de composantes et la composition est revue chaque année.

### Type d'indice

L'indice est de type « Price Return ». Avec ce type d'indice, les dividendes des actions ne sont pas réinvestis et n'affectent donc pas directement la valeur de l'indice (par opposition à un indice de type « Total Return »). L'investisseur ne bénéficie donc pas des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice.

## Evolution de l'indice Euro STOXX 50® Price EUR Index (depuis 08/12/2018)



En date du 08/12/2023, le niveau de l'indice était de 4523,31 points.

L'évolution historique de l'indice ne saurait présager de son évolution future.

Source : Bloomberg Finance L.P. (données du 11/12/2023).

<sup>1</sup> Le produit intérieur brut (PIB) est le principal agrégat mesurant l'activité économique d'un pays.

<sup>2</sup> La volatilité est la mesure de la variation d'un indice boursier.

<sup>3</sup> La capitalisation boursière est la valorisation au prix de marché de l'ensemble des actions en circulation d'une société par actions.

## Composition de l'indice Euro STOXX 50® Price EUR Index au 08/12/2023

| Entreprise                          | Pays      | Poids | Entreprise                    | Pays      | Poids |
|-------------------------------------|-----------|-------|-------------------------------|-----------|-------|
| ASML Holding NV                     | Pays-Bas  | 8,1%  | ING Groep NV                  | Pays-Bas  | 1,5%  |
| LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE | France    | 6,0%  | Prosus NV                     | Pays-Bas  | 1,4%  |
| TotalEnergies SE                    | France    | 4,8%  | UniCredit SpA                 | Italie    | 1,4%  |
| SAP SE                              | Allemagne | 4,7%  | Infineon Technologies AG      | Allemagne | 1,5%  |
| Siemens AG                          | Allemagne | 3,8%  | Stellantis NV                 | Pays-Bas  | 1,5%  |
| L'Oréal SA                          | France    | 3,3%  | Intesa Sanpaolo SpA           | Italie    | 1,3%  |
| Schneider Electric SE               | France    | 3,1%  | Deutsche Post AG              | Allemagne | 1,4%  |
| Sanofi SA                           | France    | 3,1%  | Industria de Diseno Textil SA | Espagne   | 1,3%  |
| Allianz SE                          | Allemagne | 3,0%  | BASF SE                       | Allemagne | 1,2%  |
| Air Liquide SA                      | France    | 2,9%  | Ferrari NV                    | Italie    | 1,2%  |
| Airbus SE                           | France    | 2,6%  | Nordea Bank Abp               | Finlande  | 1,2%  |
| Deutsche Telekom AG                 | Allemagne | 2,4%  | Danone SA                     | France    | 1,2%  |
| BNP Paribas SA                      | France    | 2,2%  | Bayer AG                      | Allemagne | 1,0%  |
| Hermès International SCA            | France    | 2,2%  | Eni SpA                       | Italie    | 1,1%  |
| Vinci SA                            | France    | 2,2%  | Pernod Ricard SA              | France    | 1,0%  |
| Iberdrola SA                        | Espagne   | 2,1%  | Deutsche Boerse AG            | Allemagne | 1,1%  |
| Banco Santander SA                  | Espagne   | 2,0%  | Adyen NV                      | Pays-Bas  | 1,1%  |
| Safran SA                           | France    | 1,9%  | Adidas AG                     | Allemagne | 1,0%  |
| EssilorLuxottica SA                 | France    | 1,8%  | Cie de Saint-Gobain SA        | France    | 1,0%  |
| AXA SA                              | France    | 1,8%  | Kering SA                     | France    | 0,9%  |
| Munich Re                           | Allemagne | 1,7%  | Bayerische Motoren Werke AG   | Allemagne | 0,9%  |
| Anheuser-Busch InBev SA/NV          | Belgique  | 1,6%  | Flutter Entertainment PLC     | Irlande   | 0,8%  |
| Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA  | Espagne   | 1,6%  | Volkswagen AG                 | Allemagne | 0,7%  |
| Enel SpA                            | Italie    | 1,6%  | Koninklijke Ahold Delhaize NV | Pays-Bas  | 0,8%  |
| Mercedes-Benz Group AG              | Allemagne | 1,6%  | Nokia Oyj                     | Finlande  | 0,5%  |

Source : Bloomberg Finance L.P., données du 11/12/2023

La composition historique de l'indice ne saurait présager de sa composition future.

**Plus d'informations** sur l'évolution et les données historiques du sous-jacent sur

- <https://www.deutschebank.be/media/pdf/underlying-structured-products-fr.pdf>
- <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E>
- Simple demande auprès de Talk & Invest au 078 156 157.

## Illustrations du calcul du coupon

Ces exemples sont donnés exclusivement à titre illustratif et ne donnent par conséquent aucune garantie quant au rendement réel. Le rendement annuel net décrit ci-dessous est après application du précompte mobilier et compte tenu du prix d'émission et des commissions. Ce calcul part de l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique<sup>1</sup>.

|                 | Performance de l'indice sous-jacent entre son niveau initial <sup>2</sup> et final <sup>3</sup> | Coupon brut (net) unique à l'échéance (200% de la performance de l'indice, avec un minimum de 10% brut et un maximum de 25% brut) <sup>4</sup> | Rendement annuel compte tenu du prix d'émission et des commissions |
|-----------------|---|--|--|
| Exemple négatif | -25%  | 10% (7% net)   | 1,62% brut (soit 1,06% net) <sup>1</sup>                           |
| Exemple neutre  | 7%  | 14% (9,8% net)   | 2,35% brut (soit 1,58% net) <sup>1</sup>                           |
| Exemple positif | +20%  | 25% (17,5% net)  | 4,25% brut (soit 2,97% net) <sup>1</sup>                           |

## Scénarios

Le KID (Key Information Document) est rédigé par l'émetteur du produit : Deutsche Bank AG. Le KID doit être obligatoirement remis à l'investisseur avant la décision d'investissement. Veuillez consulter le KID pour les scénarios de performance.

- [deutschebank.be/prospectus/XS0461502014\\_kid\\_fr.pdf](https://deutschebank.be/prospectus/XS0461502014_kid_fr.pdf)
- <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=XS0461502014&lang=FR&jurisdiction=BE>

Les scénarios présentés dans le KID sont fournis par Deutsche Bank AG, et calculés sur base d'une méthodologie imposée par la régulation européenne PRIIPs (« règlement EU 1286/2014 »). Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Par conséquent, ce que vous pourriez obtenir pour les différentes périodes indiquées dans les scénarios pourrait s'avérer différent des résultats des scénarios repris dans le KID.

## Frais

### Marché primaire

Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles achète le produit à l'émetteur à un prix inférieur au prix d'émission. La différence entre ce prix d'achat et le prix d'émission constitue des frais de distribution, fixés à maximum 4%. L'émetteur prélève également des frais pour la structuration et l'émission du produit (coûts opérationnels et juridiques), fixés à maximum 1,5%. Le total de ces frais est inclus dans le prix d'émission de 101,50% et correspond à un total de maximum 5,5% (ou 275 EUR par coupure). A la date de cette brochure, les frais de distribution s'élèvent à 2,98% et les frais de structuration à 1% (soit un total de 3,98% ou 199 EUR par coupure). L'ensemble des frais est prélevé à l'émission du produit. Par conséquent, en cas de revente du produit par l'investisseur avant l'échéance ou en cas de remboursement anticipé par l'émetteur, ces frais auront été entièrement prélevés.

Les tarifs des principales opérations bancaires et sur titres sont disponibles sur [deutschebank.be/tarifs](https://deutschebank.be/tarifs).

### Marché secondaire

Frais de courtage en cas de revente avant l'échéance : 0,50% (sur le prix établi).

Des frais de sortie de maximum 1% dans des conditions de marché normales seront prélevés par l'émetteur en cas de revente avant l'échéance (correspondant à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale). La valeur du titre sera mise à jour toutes les deux semaines pendant la durée de vie du produit. Cette valeur sera disponible via l'Online Banking, sur demande auprès des Advisory Centers de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles ou via Talk & Invest au 078 156 157.

<sup>1</sup> Voir informations complémentaires en page 6 pour plus d'infos sur la fiscalité.

<sup>2</sup> Cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® (EUR Price) à la date d'observation initiale (31/01/2024).

<sup>3</sup> Cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® (EUR Price) à la date d'observation finale (24/01/2029).

<sup>4</sup> Sauf en cas de faillite ou *bail-in* de l'émetteur.

## Les principaux risques

Pour obtenir de plus amples informations sur les risques inhérents à cet investissement, veuillez consulter les pages 15 à 48 du Securities Note du 01/09/2023, les pages 3 à 41 du document d'Enregistrement du 04/05/2023 et les pages 15, 17 et 18 des conditions définitives datées du 15/12/2023.

### Risque de crédit - *Bail in*

En achetant ce produit, vous acceptez le risque de crédit de l'émetteur. Vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement, y compris le coupon, ou de le voir converti en capitaux propres (actions) en cas de faillite ou de *bail-in* de l'émetteur (Deutsche Bank AG). Le *bail-in* (traduit par « Mise en Résolution ») est une restructuration imposée par le régulateur pour éviter la faillite. Dans ces cas (faillite ou *bail-in*), il se pourrait que vous supportiez des pertes sans que des créanciers privilégiés plus seniors, tels que des détenteurs de dépôts, n'aient à en supporter. Ce produit ne peut pas être considéré comme un dépôt et ne bénéficie dès lors pas du système de protection des dépôts.

### Risque de fluctuation du prix du produit

En achetant ce produit, vous avez droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 5.000 EUR par coupure) par l'émetteur à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix peut fluctuer en fonction des paramètres tels que l'évolution de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt ou l'évolution de la solvabilité de l'émetteur (représentée par le 'notation' ; voir les informations complémentaires en page 6). De telles fluctuations peuvent entraîner une moins-value en cas de vente anticipée. Ce risque est plus important en début de vie du produit.

### Risque d'inflation

Le droit au remboursement de la valeur nominale (soit 5.000 EUR par coupure) à l'échéance ne vous protège pas contre l'effet de l'inflation. Le rendement réel du produit pourrait être négatif en cas de forte inflation.

### Risque de liquidité

Ce produit est coté sur la bourse du Luxembourg, mais il n'y a pas de marché actif. Vous ne pouvez donc pas vendre le produit sur la bourse. Deutsche Bank AG a l'intention d'assurer la liquidité de ce produit en se portant acquéreur sauf circonstances exceptionnelles, telles que par exemple des conditions macroéconomiques ou un environnement de marché difficiles. L'investisseur qui voudrait vendre son produit avant l'échéance devra le vendre au prix déterminé par Deutsche Bank AG en fonction des paramètres du moment et à l'exclusion des éventuels frais de courtage, taxes boursières et toutes autres taxes. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Deutsche Bank AG. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même le rendre totalement illiquide. Vous pourriez donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance.

### Risque de remboursement anticipé lié à la valeur sous-jacente








En cas d'événements affectant l'indice sous-jacent et pour lesquels un règlement équitable n'est pas possible, l'émetteur propose deux choix à l'investisseur. Le premier choix consiste en un remboursement anticipé du produit à sa valeur de marché. Veuillez noter que la valeur de marché pourrait être inférieure à la valeur nominale (soit 5.000 EUR par coupure). Le deuxième choix consiste en un remboursement à la date d'échéance, de la valeur monétisée<sup>1</sup> du produit. Cette monétisation prend cours à partir de la date de survenance de l'événement jusqu'à la date d'échéance du produit. La valeur monétisée<sup>1</sup> ne sera pas inférieure à 100% de la valeur nominale du produit. Dans les deux cas, l'investisseur ne sera pas redevable de frais et recevra, dans le cas d'un remboursement anticipé, une compensation au prorata des frais payés à l'émetteur au moment de l'émission du produit. Après la survenance de l'événement, aucune plus-value potentielle ne sera payée. Si l'investisseur opte pour un remboursement du produit à la date d'échéance, le produit peut être vendu avant la date d'échéance sur le marché secondaire à sa valeur de marché.

### Risques relatifs à l'indice sous-jacent

L'indice reflète uniquement la performance des actions le constituant. Par conséquent, l'investisseur n'est pas investi directement dans les actions sous-jacentes et n'a pas droit aux éventuels dividendes. Les risques des actions dont la performance est reflétée par l'indice (tel que le risque de perturbation des marchés) affecteront également l'indice, par exemple en cas de choc sur un secteur ou une région. Le niveau de l'indice, et donc sa performance, peuvent être volatiles (la notion de volatilité indique le niveau de variabilité du cours d'un titre financier). L'indice utilise une méthodologie basée sur des règles, avec des processus et des paramètres fixes que le fournisseur de l'indice considère raisonnable.

<sup>1</sup> La valeur monétisée est calculée sur la base d'un taux d'intérêt déterminé à la date de la monétisation. Le taux d'intérêt appliqué est celui offert par l'émetteur, le jour où l'événement se produit, sur un instrument de dette dont la durée de vie est équivalente à la durée de vie restante du produit. Il est à appliquer à partir de cette date jusqu'à la date de maturité.

## Informations complémentaires

|   |  |   |
|---|--|---|
| Émetteur (pays d'origine)                 | Deutsche Bank AG (Allemagne)   |    |
| Notation de l'émetteur <sup>1</sup>       | S&P : A (perspective stable)   |   |
| Distributeur <sup>2</sup>                 | Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles   |   |
| Code ISIN                                 | XS0461502014   |   |
| Devise / Valeur nominale                  | EUR / 5.000 EUR par coupure  |    |
| Souscription sur le marché primaire       | - Du 15/12/2023 au 26/01/2024 (à 16h30). Une clôture anticipée reste possible.<br>- Date d'émission et de paiement : 31/01/2024<br>- Prix d'émission : 101,50% de la valeur nominale (soit 5.075 EUR par coupure)<br>- La taille d'émission devrait être de maximum 50.000.000 EUR.  |    |
| Indice sous-jacent                        | Euro STOXX 50® Price EUR Index (Bloomberg: SX5E Index, ISIN: EU0009658145)   |    |
| Date d'échéance                           | 31/01/2029   |   |
| Coupon                                    | À la date d'échéance, l'émetteur s'engage à vous rembourser 100% de la valeur nominale (soit 5.000 EUR par coupure) plus un coupon variable brut unique en EUR égal à 200% de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (EUR Price) entre son niveau initial et son niveau final, avec un minimum de 10% et un maximum de 25%, sauf en cas de faillite ou <i>bail-in</i> )   |   |
| Niveau initial de l'indice                | Cours de clôture de l'indice sous-jacent le 31/01/2024   |   |
| Niveau final de l'indice                  | Cours de clôture de l'indice sous-jacent le 24/01/2029   |    |
| Taxe de bourse <sup>3</sup>               | Souscription sur le marché primaire : aucune.<br>Sur le marché secondaire : 0,12% (max. 1.300 EUR).<br>Remboursement à l'échéance : aucune.  |   |
| Précompte mobilier <sup>3</sup>           | 30% sur le coupon.<br>A l'échéance ou en cas de revente/remboursement avant l'échéance, le précompte mobilier de 30% s'applique sur la différence positive entre le prix de vente/du remboursement et le prix d'émission.  |   |
| Prospectus et KID                         | Cette brochure est un document commercial et les informations qu'elle contient ne constituent pas un conseil en investissement. Avant de prendre la décision d'investir, nous vous recommandons de lire le Prospectus de Base relatif à cette émission (composé du <a href="#">Securities Note</a> du 01/09/2023 et approuvé par la BaFin, du <a href="#">Document d'Enregistrement</a> du 04/05/2023 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)) et ses <a href="#">suppléments</a> actuels et futurs, le <a href="#">KID</a> (Key Information Document), les <a href="#">conditions définitives</a> du 15/12/2023 et le résumé disponible en <a href="#">français</a> et <a href="#">néerlandais</a> . Les approbations par la CSSF et la BaFin ne doivent pas être considérées comme avis favorables de la part de la CSSF ou la BaFin sur ce produit.<br><br>Tous les documents ainsi que les éventuels suppléments sont disponibles gratuitement dans les Advisory Centers de Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, par téléphone au 078 156 157 ou sur <a href="#">deutschebank.be/produits</a> . Il est possible qu'un supplément au Prospectus de Base survienne durant la période de souscription des titres. Dans un tel cas, ce supplément sera publié sur <a href="#">deutschebank.be/produits</a> . L'investisseur ayant déjà souscrit le produit disposera alors de deux jours ouvrables pour revoir son ordre de souscription, à dater de la publication du supplément sur le site de l'émetteur. Le cas échéant, le distributeur aidera ces investisseurs à exercer ce droit, à leur demande. |   |
| Information complémentaire de droit belge | L'émetteur déclare avoir rendu inapplicables aux investisseurs belges les clauses du Prospectus de Base considérées en Belgique comme abusives au titre du livre VI du Code de Droit Economique.   |   |
| Droit applicable                          | Droit allemand.  |   |
| Avis                                      | Certaines réglementations ayant une portée extraterritoriale peuvent limiter la commercialisation de ce produit.   |  |
| Réclamations                              | En cas de réclamations éventuelles, l'investisseur peut s'adresser au service Client Solutions (Deutsche Bank Client Solutions, Avenue Marnix 13-15, B-1000 Bruxelles ; +32 2 551 99 35 ; <a href="mailto:service.clients@db.com">service.clients@db.com</a> ). Dans l'hypothèse où le traitement de cette réclamation serait insuffisant pour l'investisseur, l'investisseur peut prendre contact avec L'Ombudsman -Ombudsfin asbl, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2, 1000 Bruxelles ; Email : <a href="mailto:ombudsman@ombudsfin.be">ombudsman@ombudsfin.be</a> ; <a href="http://www.ombudsfin.be">www.ombudsfin.be</a> .  |   |



Pour souscrire ou pour avoir plus d'informations 078 156 157  
 Pour prendre rendez-vous 078 155 150  
 Online banking [deutschebank.be](http://deutschebank.be)

<sup>1</sup> Cette notation est valable au moment de l'impression de cette brochure. Elle est donnée à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter les titres offerts. L'agence de notation peut la modifier à tout moment. Si la notation devait baisser entre l'impression de cette brochure et la fin de la période de souscription, Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles en informerait les clients ayant déjà souscrit à ce produit au moyen du site web et par tout autre moyen de communication personnalisé. Pour plus d'informations sur les notations, veuillez consulter [deutschebank.be/rating](http://deutschebank.be/rating).

<sup>2</sup> Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles n'intervient qu'en tant qu'intermédiaire pour la distribution des titres émis par l'émetteur. Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles n'est pas l'offreur, ni l'émetteur au sens de la législation belge sur les offres publiques d'instruments de placement.

<sup>3</sup> Traitement fiscal selon la législation en vigueur et sujet à modification à l'avenir. Les impôts énumérés sont applicables pour les personnes physiques, résidents en Belgique. Pour des investisseurs autres que les personnes physiques, résidents en Belgique, un autre traitement fiscal peut être applicable.